

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 141 (1996)
Heft: 4

Artikel: L'"Instruction 95", chances et faiblesses
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345629>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'« Instruction 95 », chances et faiblesses

En novembre 1995, l'Association pour le développement de la volonté de défense et des sciences militaires (Verein für Förderung der Wehrwillens und der Wehrwissenschaft), surtout implantée en Suisse alémanique, a publié une étude intitulée *Ausbildung in der Armee 95, Schwächen und Chancen*¹, dont le but déclaré était d'améliorer les conditions et l'efficacité de l'instruction des soldats et des cadres.

L'« Instruction 95 » postule que les cours de troupe et les cours tactiques/techniques devront si possible se dérouler sur des places d'armes ou d'exercice appropriées. Un groupe d'obusiers blindés, par la force des choses, s'instruira sur des simulateurs ; pour ses exercices en plein air, il pourrait ne disposer que des infrastructures très insuffisantes de la place d'armes de Frauenfeld, ainsi que d'une superficie de sept kilomètres sur sept à l'extérieur de la place. Il faut donc

créer rapidement les installations et les infrastructures nécessaires, afin que l'on puisse garantir à l'ensemble des troupes une instruction de combat qui les rendent aptes aux engagements prévues par le haut commandement.

Une utilisation optimale des moyens d'instruction dépend encore de la disponibilité des instructeurs. Il faut absolument attribuer à une unité en cours de perfectionnement (cours de répétition dans l'ancienne

langue militaire) les instructeurs dont elle a besoin. Des refus justifiés par des manques d'effectifs ou des absences ne devraient pas exister. Le centre d'instruction des troupes blindées à Thoune est, dans ce domaine, exemplaire. Tout a été conçu dans le but d'utiliser d'une manière optimale une excellente infrastructure d'instruction. La coordination, judicieuse, profite aux différents utilisateurs ; le personnel enseignant assure, grâce aux simulateurs, une instruction technique de niveau professionnel.

Des conditions inacceptables

L'entraînement des troupes devient problématique, à cause des multiples prescriptions et interdictions qui rendent impossible une instruction intensive, réaliste et pleine de fantaisie. A la suite des interventions de l'administration fédérale, des associations de tourisme et de corporations d'alpage, les places d'exercice sont de plus en plus grevées de servitudes.

Avec les cours bisannuels se profile un grand danger, celui que les administrations cantonales et fédérales continuent à pratiquer une politique laxiste des dispenses. Dans l'Armée 61 déjà, un arrangement pour les vacances l'emportait sur le principe de faire son cours avec son unité. Les effectifs des troupes en service étaient catastrophiques. De deux unités, il fallait en faire une seule, afin de créer des conditions d'entraînement à peu près convenables. De nombreuses batteries d'obusiers sortaient deux ou trois pièces du parc, à la place des six réglementaires...

Malgré tous ces avantages, il ne faut pas oublier que les simulateurs ne sauraient remplacer complètement un engagement de l'appareil ou de l'arme dans des conditions de combat. On ne pourra jamais remplacer des tirs à munitions réelles dans le cadre d'exercices réalistes, comprenant des bruits de combat, la faim, la soif, le stress, le mauvais temps et le problème des relèves.

A l'école de recrues

L'omniprésence de la technique dans l'instruction militaire facilite l'apprentis-

¹ Ses trois auteurs sont le major EMG Daniel Heller, le capitaine Thomas Gehrig et le lieutenant Olivier Stähli.

sage de base et l'acquisition de la dextérité. En revanche, la consolidation de ces connaissances de base dans des conditions plus dures et leur utilisation dans le cadre de la formation (unité, bataillon, régiment) devient plus difficile. Des écoles de recrues ramenées à quinze semaines et la disparition du samedi comme journée d'instruction amènent une détérioration dans le domaine de l'instruction de base.

Le combattant individuel doit maîtriser son équipement, son armement et son comportement, tandis que l'équipe ou l'équipage d'un char de grenadier maîtrise un système d'arme simple. Au niveau du groupe, il s'agit de servir un système d'arme complexe comme un char de combat ou un obusier blindé.

Après son école de recrues, le passage du soldat dans une unité, même s'il exige de sa part une faculté d'adaptation, ne devrait pas poser de problèmes particuliers : les écoles de recrues n'enseignent pas une « doctrine d'école » ou des principes qui ne respectent pas l'unité de doctrine. Elles se concentrent sur les connaissances de base et doivent garantir la qualité de cette instruction.

Une différenciation de l'instruction de base et des solutions adaptées s'impose, qui tiennent compte des fonctions et des besoins particuliers des différentes armes. L'instruction de base dans les troupes mécani-



sées et légères nécessite plus de temps que celle d'un soldat-boulangier ou d'un fusilier...

L'école de sous-officiers

A côté de la technique, l'instruction de base du futur sous-officier doit comprendre plus de méthodologie pratique et de conduite. Malgré un temps plus long à disposition, on ne saurait atteindre ces objectifs avec des classes de 40 élèves ! Se pose encore le problème du personnel enseignant : des officiers instructeurs chevronnés, souvent engagés depuis longtemps comme enseignants techniques, ne sont pas assez qualifiés par traiter de la conduite des hommes ; ils devraient bénéficier de cours de perfectionnement.

Pour les caporaux, la formation de cadre devrait englober la donnée d'ordre

dans le cadre d'un exercice de section. Le sous-officier a besoin de ce bagage pour son engagement dans un cours de perfectionnement. Avec son expérience et sa formation, il sera alors à même de conduire dans un exercice, ainsi que d'instruire techniquement et tactiquement ses hommes (niveau engagement du groupe).

Le prolongement des écoles de sous-officiers est juste et donne déjà de bons résultats. Cependant, à cause du chevauchement école de sous-officiers - école de recrues, il convient de développer des solutions qui évitent les difficultés constatées durant l'année 1995 :

- La surcharge des chefs de section, des sergents-majors et des fourriers, qui ne peuvent pas compter sur les sous-officiers pendant les trois premières semaines de l'école de recrues, empêche une bonne marche du service, une

conduite judicieuse, une méthodologie adéquate et une rentabilité suffisante de l'instruction.

– Vu l'absence des sous-officiers, les programmes d'instruction, planifiés à la minute près par les commandements des écoles de recrues, mettent dangereusement sous tutelle les cadres de milice ; ils ne portent pas la responsabilité de l'instruction, alors que, durant les cours de perfectionnement, ils ne disposeront plus de ces « béquilles ».

– Pendant les trois premières semaines, l'insuffisance des contrôles par des cadres surchargés rendent difficile une bonne mise en route et n'assurent pas une base d'instruction suffisamment solide.

– L'intensité de l'instruction reste basse à cause d'effectifs trop nombreux (une section au lieu d'une équipe ou d'un groupe).

Le fait que les instructeurs portent toute la responsabilité de l'instruction dans les écoles de recrues signifie un retour à la situation qui prévalait au XIX^e siècle, contre laquelle le futur général Wille a lutté, parce qu'il voyait bien que les cadres de milice était, de ce fait, mal motivés et qu'ils s'avéraient incapables d'assumer leurs responsabilités dans les cours de répétition.

L'instruction des commandants d'unité dans les écoles de recrues

Dans les écoles de recrues (c'est une donnée essentielle), le commandant d'unité est le chef le plus âgé et le plus expérimenté. C'est à lui que revient le souci des rapports humains et de la vie militaire en commun. Pour qu'il réussisse, il faut lui assurer des conditions les meilleures possible.

Il convient d'augmenter sa marge de manœuvre et ses compétences. L'effort principal dans son instruction touche aux domaines de la conduite des hommes, de la conduite de l'instruction (méthodologie de l'instruction) et de l'organisation (rapports, préparation du travail, « controlling »). Un autre domaine d'instruction, bien négligé, apparaît très important : le commandant d'unité doit être formé à transmettre des connaissances de base et à favoriser l'estime réciproque au sein de sa formation. Il n'assumera pas pleinement son commandement, s'il ne sait pas présenter un exposé et une argumentation.

Dans notre monde moderne, le supérieur ne devient un véritable chef qu'au moment où il joue le rôle d'instructeur et d'édu-

cateur. Ses connaissances plus nombreuses et approfondies, il les transmet à ses subordonnés. C'est un animateur qui exploite chaque occasion pour fortifier l'esprit de corps. Sa fiabilité lui permet de convaincre et d'expliquer ; il sait communiquer et informer. Sa responsabilité ne se limite pas à faire acquérir des compétences par ses subordonnés. Conscient de la responsabilité plus large du chef, il cherche à renforcer leur volonté et leur confiance.

Peut-on atteindre des objectifs aussi élevés en permettant à plusieurs commandants de se succéder à la tête d'une unité pendant les quinze semaines d'une école de recrues ? Suivant le moment où il est en service, le futur capitaine ne reçoit pas de véritables missions. D'autre part, il est inadmissible que le paiement de galon consiste à être pendant douze semaines à la disposition du commandant d'école pour des tâches particulières.

L'instruction du commandant d'unité doit être améliorée-c'est urgent-pendant son paiement de galon. Il faut à tout prix appliquer le principe de la responsabilité individuelle.

RMS